

Procès-verbal du conseil d'école « Le temps des cerises »

Mardi 7 novembre 2023, 18h30

Présents :

Monsieur Gallard, maire

Madame Ramage, adjointe enfance et jeunesse

Mesdames Auffret-Henry, Houssais, Demay, Loiret, Principaud, Puisney-Konan, Avignon ; représentantes des parents d'élèves

Monsieur Dekkers, représentant de parents d'élèves

Mesdames Chevrel, Dumontier, Laurent, Berthe, enseignantes

Monsieur Desbois, enseignant

Monsieur Dano, enseignant et directeur de l'école

Madame Herrault, ATSEM, et aide aux devoirs du soir.

Excusés :

Madame Debaud, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Bain-de-Bretagne

Monsieur et Mesdames les membres du RASED

Tour de table et présentation des personnes présentes.

Rappel de l'ordre du jour.

1/Elections des représentants de parents d'élèves et modalités de vote

L'élection a eu lieu par correspondance la semaine du 9 octobre et s'est clos le vendredi 13 octobre 2023 à 16h30.

Ont été élus

- titulaires : Mmes Auffret-Henry, Houssais, Demay, Loiret
M. Dekkers

- suppléants : Mmes Principaud, Puisney-Konan, Avignon

Tous les parents d'élèves élus sont conviés aux réunions du conseil d'école. En cas de vote, il y aura seulement 5 voix pour les parents d'élèves (titulaires).

L'élection en chiffres pour cette année : 67 votants pour 148 inscrits soit 45,3% de votants (contre 53,7% en 2022, 53% en 2021, 49% en 2020 et 32% en 2019 quand le vote était tenu avec un bureau de vote).

Les élections continueront de se tenir par correspondance (sauf si passage au vote électronique).

Le vote par correspondance est validé à l'unanimité.

2/ Bilan de la rentrée

Tous les enseignants titulaires sont présents à l'école à l'exception de Mme MALOEUVRE remplacée par M. DESBOIS pour une partie de l'année. Mme CHEVREL décharge M. DANO le lundi (jusqu'aux vacances de décembre) et le jeudi, jour administratif pour la direction.

Une rentrée avec un effectif total de 103 élèves répartis sur 5 classes.

Effectifs de l'école

Rentrée 2023

Classe/enseignant.e	Niveau de classe	Effectifs classe	Total
Sophie Berthe	TPS-PS-MS (3 + 6 + 13)	22 élèves	44 élèves en cycle 1 (maternelle)
Pauline Maloeuvre et Yannick Desbois	TPS-PS-GS (3 + 5 + 14)	22 élèves	
Cathy Laurent	CP-CE1 (6 + 8)	14 élèves	64 élèves en cycles 2 et 3 (élémentaire)
Irène Dumontier	CE2-CM1 (18 + 8)	26 élèves	
Alexandre Dano et Claire Chevrel	CM1-CM2 (11 + 13)	24 élèves	
108 élèves au total (103 à la rentrée)			

Cela fait 8 élèves de moins que l'an passé (116 élèves). Quelques nouvelles arrivées cette année en dehors des TPS/PS : 5 familles pour 6 élèves (contre 6 familles pour 8 élèves l'an passé).

La toiture a été refaite en maternelle.

Nouvel aménagement de la cour de récréation du côté élémentaire : une grande partie de la cour a été goudronnée durant les congés d'été, cela a apporté du confort dès les premières averses.

Nouvelles peintures de la classe de TPS-PS-GS anciennement classe bleue.

Autres travaux effectués : fenêtres et portes en maternelle.

Un grand merci à la mairie pour tous ces travaux.

Projet de City stade à côté de l'école, pour permettre aux plus jeunes de l'école et aux habitants de pratiquer. (date de réalisation en fonction des financements à venir).

Cette année marque le retour des CP du côté « élémentaire » de l'école.

Les CM1 sont accueillis dans la classe de TPS-PS-MS en début d'après-midi jusqu'à 14h30 pour de l'histoire et de la géographie. (CM1-CM2 lundi/jeudi ; CE2-CM1 mardi/vendredi).

Des besoins de travaux pour les toilettes des GS. Carrelage d'origine, tuyauterie abîmée, évacuation compliquée. Le sujet a été évoqué en mairie et s'avère complexe (au niveau de la tuyauterie).

Vente de gâteaux : 164 euros récoltés pour la première période.

3/Projets de l'année

- **Projet APC** : Activités pédagogiques complémentaires
- Par les enseignants, le soir entre 16h30 et 17h30 ou bien le midi entre 13h05 et 13h35.
- Par petits groupes pour aider au mieux
- Certains enseignants prennent des élèves d'autres classes.
- Aide pour des élèves qui présentent des difficultés scolaires en mathématiques et en français.
- Temps de passation individuel d'évaluations.
- Activités en lien avec le projet d'école : la lecture, l'acquisition de vocabulaire, le passage par le numérique, les débats avec les délégués...
- Ces temps ne sont pas obligatoires. Ils sont proposés aux familles par les enseignants, mais ont parfois lieu au moment des activités menées par la mairie sur la pause méridienne. Les élèves concernés pourront s'inscrire à d'autres activités durant le courant de l'année.

- **Projet autour de l'environnement.**
- Action « nettoyer la nature » menée classe par classe tout au long de l'année sur la commune pour sensibiliser les élèves à la problématique des déchets jetés sur la voie publique.
- Animations autour des "Energies" avec l'association « bout' branche » pour les 2 classes de CE2-CM.
- Animations à la bibliothèque « A quoi ça sert ... ? » avec différents intervenants afin de comprendre le fonctionnement de diverses structures proches (château d'eau, éolienne, ...) pour les CM1-CM2.
- Animations autour de « L'eau » avec l'association « Les p'tits débrouillards » pour les CM1-CM2.
- Animation pour les CE2 CM1 sur agriculture et alimentation, avec l'association Agrobio35.
- Vente de gâteaux faits par les parents, sur les temps de récréation chaque vendredi : il n'y a plus d'assiette en papier, ni trop de déchets au goûter. Les élèves vont eux-mêmes acheter leurs parts de gâteaux. Les bénéfices de la vente financent les activités de l'école. Merci aux parents qui jouent le jeu !
- Autres actions à réfléchir avec le conseil des délégués.

- **Projet autour des valeurs de la République, de la liberté d'expression.**
- Les conseils de délégués continuent afin de mener des réflexions communes à toute l'école en particulier sur le « vivre ensemble » (gestion des conflits, aménagement des cours de récréation).
- Les activités dans les temps de récréation sont élaborées avec les délégués et les classes. Ainsi, les élèves ont décidé des jeux sportifs à mettre en place dans la cour. Pédalos, échasses, frisbees sont très utilisés par les élèves sur les temps de cour.
- La boîte à jouer, résultat des propositions passées des délégués, est toujours à disposition les après-midis avec du matériel recyclé de la maison pour permettre aux élèves de développer leur créativité. Cela permet aussi de réduire les conflits.

Toutes ces actions sont travaillées avec un aller-retour permanent entre les classes et les conseils de délégués.

Des conseils de vie de classe sont organisés dans les classes.

- **Vocabulaire** : projet déjà en place avec « thémots » en maternelle. Cela permet une très bonne acquisition du vocabulaire. Mise en place de débats dans les classes pour développer l'argumentation et l'esprit critique.
- **Mathématiques** : Mathebdo pour les rituels en numération, géométrie...
- **Lecture** : participation à un prix littéraire pour tous les élèves de l'école : les Incorruptibles pour les élèves de maternelle et les CP, Tatoulu pour les élèves du CE1 au CM2.
- **Autres projets**
 - Intervention de la Maison des Familles le 11 décembre pour les CE2 CM1 et CM1 CM2 sur le thème de la violence et du harcèlement
 - Participation de tous les CM1 CM2 au cross du collège le 10 novembre.

- les parents proposent de sensibiliser les élèves aux premiers secours. Le sujet est à discuter en équipe.
- participation de certains élèves de CM volontaires pour la cérémonie du 11 novembre.

Education sportive

- Natation de décembre à mars du CP au CM2. 64 élèves partiront à la piscine de Janzé chaque jeudi matin du 14 décembre au 21 mars.

- Savoir rouler à vélo (se déplacer et s'équilibrer) pour les CP-CE1 les jeudis matins de mai et juin.

- Escalade pour les CE2-CM1-CM2 avec l'animateur sportif de l'office des sports. Les jeudis matins d'avril et de mai pour les CE2-CM1 et 3 lundis de juin pour les CM1-CM2.

- Handball avec un entraîneur du club de Retiers pour les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2, dates à définir pour un tournoi inter-écoles le 25 juin.

Projet musique autour de la mise en son d'albums pour les CP-CE1, des rythmes et percussions du monde du CE2 au CM2. A partir de janvier avec une intervenante du HANGART. Il est envisagé de faire participer le second groupe à la fête de la musique de Sainte-Colombe pour un spectacle.

- Sortie à la salle des fêtes de Thourie pour un spectacle de Noël « Les valises à contes tziganes » de la compagnie Humpty-Dumpty le vendredi 22 décembre.

- Spectacle Toubouge à Janzé, proposé par la communauté de communes, pour les classes de maternelles, le 19 mars.

- Soirée jeux repoussée 2 fois avec une nouvelle date qui sera communiquée pour le printemps.

- Semaine de la maternelle du 5 au 9 février où les parents seront invités à venir observer les enfants en classe pendant une demi-matinée.

Formation Phare de prévention contre le harcèlement, suivie par trois enseignants de l'école.

Le projet d'école a été présenté lors des conseils d'école précédents.

PROJET D'ÉCOLE 2021-2025	
ENJEU : ŒUVRER POUR QUE CHAQUE ÉLÈVE DEVIENNE CITOYEN	
<p>OBJECTIF : IMPLIQUER LES ÉLÈVES ET LEURS PARENTS DANS LA SCOLARITÉ</p> <p>ACTIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Explication des objectifs d'apprentissage par l'enseignant <ul style="list-style-type: none"> -Établir un bilan quotidien de ce que l'élève a appris. =>L'élève devient peu à peu autonome pour s'exprimer et revenir sur ce qu'il a appris. - Prise de conscience par chaque élève de ses progrès. <ul style="list-style-type: none"> -Organiser des rencontres et moments forts autour des projets de l'école (écrans, sommeil, alimentation, ...) -Développer le journal de l'école. -Enrichir le site internet de l'école. -Maintenir les échanges individuels autour de la scolarité de l'élève. => Participation des familles aux événements proposés, lors des sorties, fréquentation du site internet. =>Investissement des familles dans les différents projets. - Renforcement du lien école/famille <ul style="list-style-type: none"> -Mettre en valeur les réussites des élèves. -Poursuivre le travail sur les émotions (interventions de la maîtresse G) -Débattre et apprendre à débattre. =>Prise de paroles plus constantes des élèves dans les débats. =>Engagement et persévérance dans les activités. =>Amélioration de l'estime de soi. =>Accentuer les liens avec les partenaires éducatifs. 	<p>OBJECTIF : AMENER LES ÉLÈVES À COMPRENDRE LE MONDE QUI LES ENTOURE</p> <p>ACTIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions régulières amenant à se questionner. <ul style="list-style-type: none"> -Observer et se questionner sur le milieu. -Varier et multiplier les sorties et actions : culturelles, artistiques, sportives, scientifiques. -Participer à la "grande lessive" -Fréquenter la bibliothèque chaque période. => Un à deux séjours pédagogiques dans la scolarité de l'élève. =>Développement de la curiosité des élèves au cours des sorties. - Enrichissement du vocabulaire des élèves afin d'améliorer leur compréhension du monde. <ul style="list-style-type: none"> -Renforcer le projet "mots de la semaine". - Utiliser l'outil « Thémots » en maternelle. - Poursuivre le quart d'heure de lecture silencieuse quotidienne. =>Amélioration des résultats aux évaluations nationales. =>Aisance à communiquer. =>Amélioration de la compréhension de lecture. =>Plaisir de lire. - Utilisation d'outils citoyen <ul style="list-style-type: none"> - Étendre les conseils de délégués au cycle 1. - « Pratiquer » les conseils de classe. -Développer le partenariat avec la mairie (conseil jeunesse/PEDT/ périscolaire / cantine) -Utiliser des messages clairs. =>Apaisement du climat scolaire. - Sensibilisation à l'écologie <ul style="list-style-type: none"> -Participer aux sorties "nettoyons la nature". -Faire intervenir des partenaires locaux "eaux et rivières "agrobio 35""les petits débrouillards". -Organiser des pique-nique "Zéro déchet". =>Propreté des abords de l'école. =>Évolution des comportements des élèves plus respectueux et avertis.

4/ Modification et vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur voté sera cette année à titre provisoire. En effet, pour faire suite à une décision ministérielle, chaque académie pourra donner des directives propres à son territoire. Celles-ci seront communiquées en début d'année 2024 et conduiront peut-être à la modification ou à l'ajout de certains points.

Nous voulons rappeler à tous les parents qu'on ne doit pas régler les soucis de l'école en dehors de l'école. Quand il y a un problème, il faut contacter rapidement l'enseignant. Si le problème est important, le directeur pourra réunir les personnes concernées ou les parents des élèves concernés si besoin. Dans ce sens, l'école passe une labellisation dans la gestion des conflits liés au harcèlement dont la démarche sera explicitée au prochain conseil d'école.

Modification des phrases « **Les enfants doivent être d'une parfaite correction vis-à-vis du personnel enseignant, communal ou bénévole intervenant dans l'école.** De la même façon, ils doivent respecter leurs camarades (langage, attitudes, respect, ...)

 » en « **Les enfants doivent être respectueux vis à vis du personnel enseignant, communal ou bénévole intervenant dans l'école ainsi que de leurs camarades (langage, attitudes, respect...).** »

Ce règlement est adopté par le conseil d'école à l'unanimité pour l'année en cours.

Il sera distribué à toutes les familles de l'école pour lecture et signature (la charte de la laïcité est présente au verso du document distribué).

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE PUBLIQUE « Le temps des cerises » (Année 2023/2024)

12, rue des cerisiers - 35 134 Coësmes- 02 99 47 78 60

mail : ecole.0351752p@ac-rennes.fr

HORAIRES lundi, mardi, jeudi, vendredi - Matinées : 8h30 à 11h45
- Après-midis : 13h45 à 16h30

L'école ouvre ses portes 10 minutes avant l'horaire d'entrée en classe. A partir de ce moment, les enfants sont placés sous la responsabilité de l'enseignant de service. En dehors de ces horaires, la responsabilité des parents est engagée. **Les enfants doivent arriver bien à l'heure, les portes de l'école étant fermées à 8h30 le matin et à 13h45 l'après-midi.** Une activité pédagogique complémentaire (APC) est proposée à certains élèves sur la pause méridienne ou après la classe. Un service de garderie est mis en place.

FREQUENTATION SCOLAIRE

Elle est obligatoire **dès l'année des 3 ans**, conformément aux textes législatifs en vigueur. Toute absence, même de courte durée, doit être justifiée par écrit. Les familles doivent impérativement et dans les meilleurs délais en informer l'enseignant de la classe ou le directeur de l'école. Dans le cas contraire, l'école contactera la famille.

Toute absence prévue doit être signalée à l'avance, par écrit daté et signé.

En cas de maladie contagieuse, un certificat médical est exigé pour le retour à l'école. Un enfant ne peut quitter l'école sans autorisation préalable. Le calendrier scolaire doit être respecté dans son intégralité. Toute demande d'absence sur le temps scolaire sera orientée vers l'Inspection Académique.

VIE SCOLAIRE

Les enfants doivent être respectueux vis à vis du personnel enseignant, communal ou bénévole intervenant dans l'école ainsi que de leurs camarades (langage, attitudes, respect...).

Si le comportement d'un enfant perturbe gravement le fonctionnement d'une classe ou représente un danger pour ses camarades, des mesures peuvent être prises après avis de l'équipe enseignante élargie à l'équipe éducative.

Le port de signes ou de tenues par lesquels les enfants manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. Lorsque l'élève méconnaît l'interdiction, le directeur organise un dialogue entre la famille et l'école avant l'engagement de toute procédure disciplinaire.

Une tenue correcte est exigée. Les crocs, tongs et chaussures à talons ne sont pas autorisées.

Lors des récréations, l'accès des classes est interdit sans autorisation.

Les enfants ne doivent pas séjourner dans les toilettes.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'un vêtement ou d'un objet de valeur. Tout objet appartenant à l'école qui est perdu ou abîmé (livre...) devra être remplacé ou remboursé.

A l'école élémentaire, certains objets peuvent être interdits de manière ponctuelle ou définitive en fonction du danger qu'ils peuvent représenter (couteaux, pétards, allumettes, briquets...) ou de la gêne occasionnée (lecteur MP3...). Les téléphones portables, appareils photos et les appareils connectés sont interdits. En dehors des anniversaires, les bonbons ne sont pas autorisés.

A l'école maternelle, aucun objet extérieur n'est admis (sauf le « doudou »). Les écharpes et foulards sont interdits.

Aucune photographie sur temps scolaire ne peut être prise sans l'autorisation préalable de l'enseignant.

HYGIENE

Etre attentif à l'hygiène corporelle.

Il est demandé aux familles d'être vigilantes afin d'éviter la recrudescence de poux. **Il est conseillé d'agir dès le début de l'infestation et d'en avertir l'enseignant.**

Il ne sera délivré aucun médicament à l'école -sauf cas particulier- et aucun médicament ne doit être présent dans les cartables des élèves. **Un enfant malade doit être gardé à la maison.** Il pourra ne pas être accepté à l'école.

ASSURANCES

L'assurance scolaire est vivement conseillée (civile et individuelle), car elle garantit complètement l'enfant sur le trajet et dans la vie scolaire. Lors des sorties en dehors des horaires scolaires, l'assurance devient obligatoire.

RELATIONS PARENTS ENSEIGNANTS

En dehors des réunions de rentrée ou de classe, les enseignants peuvent recevoir les familles sur rendez-vous. Si un problème apparaît (travail, comportement, conflits ...), prendre contact rapidement avec un enseignant.

Une association de parents d'élèves est constituée. Elle a pour « ambition principale de renforcer les relations entre tous les parents, tous les professeurs et autres intervenants auprès de l'école et structures afférentes (cantine, garderie...), de créer des liens solides et durables basés sur la confiance et le respect des intérêts des enfants scolarisés à Coësmes ».

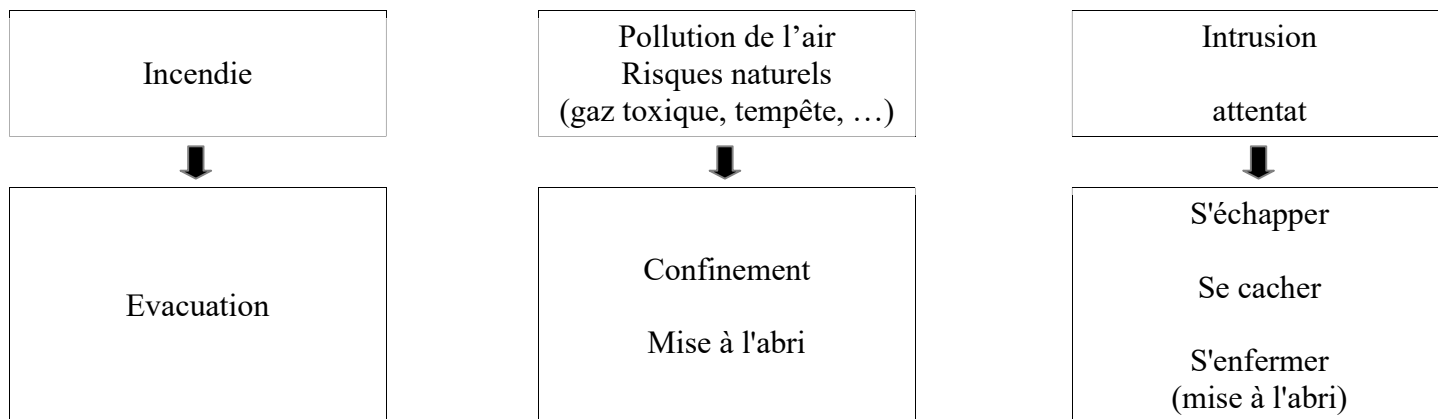
NOM PRENOM..... signature des parents:

Pris connaissance et approuvé le signature de l'élève :
(pour l'élémentaire)

5/ Présentation du PPMS

Le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) est un document rédigé pour l'école qui décrit les conduites à tenir en cas de danger.

Trois grandes catégories d'accidents majeurs



Les risques sont variés, c'est pourquoi plusieurs exercices sont réalisés chaque année.

- 2 exercices « incendie » (dont un effectué le 28 septembre)
- 1 exercice « risque naturel » ou « pollution de l'air » (ce sera « pollution de l'air » cette année)
- 1 exercice « intrusion-attentat » (qui sera effectué le 09 novembre)

L'exercice incendie s'est correctement déroulé. Le personnel et les enfants sont de plus en plus habitués à ces exercices qui sont réalisés deux fois par an.

Ces temps permettent d'observer les éventuelles difficultés qui sont ensuite discutées avec la mairie pour apporter des mesures de sécurité supplémentaires.

Un retour sera fait aux familles après l'exercice intrusion, pour les informer des conditions de passage de cet exercice.

6/ Questions des parents

- Rappel : à partir de l'élémentaire, les enfants ont légalement le droit de partir seul de l'école. Les enfants doivent rester dans l'enceinte de l'école et être emmenés à la garderie si la personne qui doit venir la chercher n'est pas là. Les enseignants n'ont pas à vérifier l'identité de la personne qui vient chercher l'enfant. Pour la garderie, il n'y a pas de fiche de personnes habilitées à venir chercher l'enfant.

Prochain conseil d'école : le vendredi 16 février à 18h30

Compte-rendu rédigé par M. DANO et Mme Dumontier.